

COMPTE RENDU

De l'assemblée générale des membres de la section locale 470 du SEFPO qui s'est tenue le mardi 15 avril 2008 au E-1070 de l'amphithéâtre technologique de *La Cité collégiale*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président, Fernand Bégin, déclare l'assemblée ouverte à 11 h 10. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Ladouceur, appuyée par Martine Ménard, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DU 3 OCTOBRE 2007

Le président présente le compte rendu de la dernière réunion générale tenue le 3 octobre 2007.

Sur proposition d'Alain Poirier, appuyé par Michel Latreille, le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS EN DÉCOULANT

Provinciales

Arbitrage des griefs individuels du personnel scolaire de LCc. Re. temps supplémentaire

Le dossier n'est toujours pas réglé. À cet égard, les membres qui ont déposé des griefs après la grève de 2006 doivent attendre les dénouements.

Campagne du SEFPO : création d'une association provinciale des t. partiel et p. limitée

Ce point est à l'ordre du jour de la présente assemblée.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière présente la première tranche de son rapport du premier juillet 2007 au 31 décembre 2007.

Le président justifie le point Fonds sociaux du budget. Un montant tiré des Fonds sociaux a été alloué pour le monument de la francophonie. Ainsi, le syndicat du personnel scolaire de *La Cité collégiale* aura son nom en guise de gravure sur ce dernier.

Il est proposé par Marcel Labonté, appuyé par Laurent Benoît, d'adopter le rapport de la trésorière tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS (vérification comptable pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007)

Marielle Lafond et Georges Absi ont procédé à l'analyse de la période en question. Ils ont rédigé une lettre stipulant que le rapport présenté : «est le reflet vrai et exact de la condition financière de la section locale 470 [...] ; que toutes les dépenses sont justifiées selon l'article 29.6.2 des statuts et ont été encourues pour des activités syndicales légitimes ». La vérificatrice Marielle Lafond a présenté le rapport à l'assemblée.

Il est proposé par Sébastien Gagnon, appuyé par Léo Dupont, d'adopter le rapport des vérificateurs tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président souligne la présence de deux nouveaux membres, Sébastien Osborne et Donald Bouchard, et leur souhaite la bienvenue.

De plus, il remercie Michel Singh qui a été délégué syndical durant des années.

7. ÉLECTIONS

- **NOMINATIONS ET/OU ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CEL**

6 membres devaient se représenter à titre de délégué syndical. Comme mentionné, Michel Singh a décidé de ne pas se représenter.

Les six candidats de cette année sont :

- Marc Lécuyer
- Charles Laurin
- Diane Duplin
- Pierre St-Gelais
- Sébastien Gagnon
- Denis Decarufel

Il est proposé par Robert O. Brunet, appuyé par Léo Dupont, d'entériner les candidatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **NOMINATIONS ET/OU ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT, DE LA TRÉSORIÈRE ET DU RESPONSABLE EN CHEF DES GRIEFS DE LA SECTION LOCALE 470 DU SEFPO**

Le secrétaire de la section locale, Benoit Dupuis, ouvre les propositions.

Denis Decarufel, appuyé par Louise Thériault, propose **Fernand Bégin** à titre de **président** de la section locale 470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Latreille, appuyé par Laurent Benoit, propose **Sonia Fecteau** à titre de **trésorière** de la section locale 470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Decarufel, appuyé par Martine Ménard, propose **Pierre St-Gelais** à titre de **responsable en chef des griefs** de la section locale 470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **NOMINATIONS ET/OU ÉLECTION D'UN VÉRIFICATEUR OU D'UNE VÉRIFICATRICE**

Philippe Dartois, appuyé par Marcel Labonté, propose **Marielle Lafond** à titre de **vérificatrice** de la section locale 470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **NOMINATIONS ET/OU ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS**

- **Réunion sectorielle des CAAT (division scolaire) : 2 délégués, 2 substituts, deux observateurs (s'il y a lieu)**

Le président explique qu'il est déjà membre, tout comme Benoit Dupuis, car ils font partie du comité exécutif provincial.

Les deux délégués de l'année dernière étaient Pierre St-Gelais et Sébastien Gagnon. Ces derniers acceptent à nouveau d'être délégués.

Les deux substituts étaient Nathalie Gagnon et Sonia Fecteau. Ces dernières acceptent aussi d'être substituts.

Il est proposé par Michel Latreille, appuyé par Robert O. Brunet d'entériner les mises en nomination précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **ASSEMBLÉE RÉGIONALE : 1^{er} délégué, 1^{er} substitut, 2^e substitut**

L'année dernière, la première déléguée était Nathalie Gagnon.
Le premier substitut était Benoit Dupuis.
Le deuxième substitut était Pierre St-Gelais.
Il y avait un observateur qui était Sébastien Gagnon.

Ces derniers acceptent à nouveau leur rôle.

Il est proposé par Denis Decarufel, appuyé par Robert O. Brunet d'entériner les mises en nomination précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **CONGRÈS ANNUEL DU SEFPO : 1^{er} délégué, 1^{er} substitut, 2^e substitut**

2008 - Cette année, puisque Nathalie Gagnon ne peut y aller et qu'elle est la première déléguée, cette dernière devrait être remplacée par Benoit Dupuis qui est le premier substitut. Ce dernier propose que Sébastien Gagnon, qui est le deuxième substitut, devienne le 1^{er} délégué.

Il est proposé par Régnald Ayotte, appuyé par Diane Vincent, d'adopter la proposition de Benoit Dupuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009 – Pour 2008, les nominations étaient :

1^{ère} déléguée : Nathalie Gagnon
1^{er} substitut : Benoit Dupuis
2^{ème} substitut : Sébastien Gagnon
1^{ère} observatrice : Sonia Fecteau
2^{ème} observateur : Pierre St-Gelais

Ces derniers acceptent à nouveau d'assumer le même rôle.

Il est proposé par Louise Thériault, appuyée par Alain Poirier, d'entériner les mises en nomination précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RAPPORTS DES DIRIGEANTS/COMITÉS/ETC.

Ce point est reporté.

9. QUESTIONS À L'ÉTUDE

9.01 HORAIRE INDIVIDUEL : HIVER 2008

Il y a une difficulté évidente de la part du collège à remettre aux professeurs leur horaire. Il faut se rappeler la situation d'il y a deux ans où 5 jours de perfectionnement professionnel ont été alloués afin de régler la situation.

L'année passée, les membres ont pu bénéficier de 17 jours de perfectionnement professionnel car ils n'avaient pas reçu leur horaire deux semaines avant le début des classes.

Cette année, 173 professeurs ont reçu leur horaire à temps et sur ce nombre, 156 ont dû travailler à partir d'un horaire modifié. À cet égard, en guise de règlement à la situation difficile du semestre d'hiver 2008, les professeurs pourront bénéficier de 7 jours ouvrables de perfectionnement professionnel de plus. Ce sept jours s'ajoutent aux dix jours auxquels a droit tout membre du personnel scolaire détenant un poste à temps plein.

De plus, le président mentionne à l'assemblée que la vp adjointe à l'enseignement lui a fait part que cette année, il y aurait plus de demandes de congé de sabbatique que le nombre minimum prévu dans la convention. Claude Bergeron, vp à l'enseignement, n'a jamais refusé une demande de congé sabbatique. Il semblerait que la nouvelle approche du bureau de la vp à l'enseignement serait de se baser sur l'exigence minimale de la convention.

Le président répond à des interrogations concernant le perfectionnement professionnel, la plage horaire, la disponibilité des locaux, l'embauche des contractuels.

Le président souligne aussi la présence de Luc Bélisle et Chantal Sarrault, deux nouveaux conseillers.

9.02 CCBA/LNCC&OPSECAAT/SEFPO

C'est le temps ! Le vote sera la semaine prochaine. Le président sollicite les membres de l'assemblée afin que ces derniers encouragent les professeurs à temps partiel à aller voter. Le vote se déroulera entre 8 h et 20 h. Lorsque la loi sera changée, le SEFPO pourra obtenir une accréditation pour la syndicalisation de ces employés.

9.03 SCORPA : BORDERAUX ÉLECTRONIQUES, AVANTAGES SOCIAUX, RAPPORTS D'ABSENCE, ETC.

Il importe de se rappeler le courriel du directeur des ressources humaines en ce qui concerne le traitement du rapport de congés. Il y a des erreurs qui sont apparentes depuis l'implantation de SCORPA.

Il y a également eu des erreurs dans les paies.

La partie syndicale a demandé à la partie patronale à ce que ses membres continuent à recevoir leur talon de paie et leur rapport d'absence version papier jusqu'à la fin de la présente année scolaire et que la situation soit revue à ce moment-là.

Le président décide de traiter du point 9.04 plus tard.

9.05 COORDINATION (AUTOMNE 2008) : RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Le renouvellement du protocole d'entente est disponible sur le site. Il a le même gabarit que les précédents.

9.06 POLITIQUE DE RETOUR AU TRAVAIL

La partie syndicale et la partie patronale travaillent depuis 4 ans à ce que la politique de retour au travail soit conforme à Mercer.

Toutefois, sur le portail des ressources humaines, la politique affichée n'est pas conforme à Mercer et la partie syndicale est en désaccord avec l'information présentée. À cet égard, la partie syndicale doit assurer un suivi dans ce dossier.

9.07 HEURE ADDITIONNELLE RE AIDE NORMALE INDIVIDUALISÉE : PROPOSITION DU SYNDICAT

Depuis la grève, le personnel scolaire a obtenu une heure de plus en ce qui concerne l'aide normale individualisée.

Dans un autre ordre d'idées, Claude Bergeron et Fernand Bégin discutaient depuis 4 ans pour en arriver à une entente afin d'établir une formule pour reconnaître le fait qu'un professeur ayant 150 étudiants sur son FCT par rapport à un autre enseignant qui en a 85 devrait avoir plus de temps de reconnu pour offrir de l'aide normale individualisée à ses étudiants.

La nouvelle vp adjointe à l'enseignement a refusé la proposition syndicale en mentionnant qu'elle a vérifié auprès des autres collègues et que ce n'était pas effectif. Sept collègues ont répondu.

La partie syndicale a fait valoir à la partie patronale le contexte dans lequel évolue *La Cité collégiale*, c'est-à-dire, sa situation minoritaire. Aussi, elle a mentionné que de plus en plus, les membres du personnel scolaire sont invités à siéger aux divers comités et ils le font de façon positive sans qu'il y ait du temps de reconnu à leur FCT.

Le président présente à l'assemblée un article intéressant paru dernièrement dans *La Presse* « Les tâches administratives épuisent les professeurs de Cégep ».

La partie syndicale va poursuivre son enquête au palier provincial.

Le président décide de traiter du point 10.01.

10.01 PHOTOCOPIES/BUDGET

Les membres de l'assemblée discutent de la somme ridicule octroyée par le collège par rapport aux photocopies, aux textes imprimés d'internet, etc.).

Les membres dans certains secteurs reçoivent 20, 00\$, d'autres 25,00\$. De plus, ils mentionnent qu'ils n'ont pas été avisés par le collègue de ce changement par courriel ou lors d'une réunion départementale.

Il est proposé par Michel Lefevbre, appuyé par Louise Thériault, que l'exécutif syndical clarifie ce dossier (réduction budgétaire reliée au copieur numérique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président revient au point 9.04.

9.04 SONDAGE-RÉTROACTION/PERSONNEL CADRE (COMPUSTAT)

Après avoir analysé les résultats du sondage, il s'avère intéressant de relever les principales faiblesses dont ont fait part les membres du personnel scolaire à l'administration.

Ces faiblesses sont tributaires de la consultation, de la communication, du travail d'équipe, du perfectionnement professionnel.

Les membres discutent de l'échelle de valeur. Ils proposent que cette dernière soit présentée en 4 niveaux. Ils soulèvent également l'importance des commentaires.

Le président revient au point 8.

8. RAPPORT DES DIRIGEANTS/COMITÉS/ETC.

- **PATRONAL-SYNDICAL**

Ce point a été traité tout au long de l'assemblée.

- **GRCT**

Ce qu'il importe de retenir de ce comité, c'est l'extrême difficulté qu'ont les membres à se rencontrer. La partie syndicale s'est plainte à maintes reprises de ce fait.

- **CSEC**

Aucune information relative à ce sujet

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Ménard, appuyée par Monique Gibbens, de clore l'assemblée à 14 h 15.

